

CHARTRE D'ADHÉSION 2023

1 - Présentation de Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine

Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine, Agence Régionale pour l'Orientation, la Formation et l'Emploi intervient dans les domaines de la formation et de l'orientation tout au long de la vie ainsi que de l'emploi.

Elle a vocation à constituer un point d'appui important des politiques régionales d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi grâce à son expertise reconnue en matière :

- D'observation et d'analyse de la relation formation-emploi et de ses évolutions ;
- D'information sur l'offre de formation et les métiers ;
- D'appui aux politiques publiques et aux opérateurs.

Aux titres de ses missions notamment, de Centre d'Animation de Ressources et d'Information sur la Formation (CARIF) et d'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation (OREF), Cap Métiers :

- Constitue un lieu d'échange privilégié entre le monde de l'entreprise et les professionnels de l'éducation, de l'orientation, de la formation et de l'emploi ;
- Favorise l'orientation et la formation tout au long de la vie par l'accès à l'information sur la réalité des métiers et leurs évolutions, sur les droits et les voies d'accès à la formation, afin de la rendre plus accessible aux professionnels, aux entreprises, aux publics (jeunes, familles, actifs...etc.) ;
- Assure une activité de veille, de diagnostic et de prospective sur les métiers, l'emploi et la formation, pour apporter une aide à la décision au service des politiques publiques, des acteurs économiques et des publics ;
- Accompagne l'ensemble des professionnels, de l'éducation, de la formation, de l'orientation et de l'emploi à travers la production et la diffusion d'information et de ressources sur les métiers, la formation et l'emploi, en favorisant la coopération et la mutualisation entre ces acteurs et en proposant un programme de professionnalisation ;
- Stimule l'innovation et l'expérimentation dans les domaines de la formation, du conseil et de l'accompagnement en réponse aux attentes et aux usages évolutifs des publics et des professionnels.

La caractéristique de l'Association est de reposer sur une approche "métiers" en liaison avec les besoins de la jeunesse et des entreprises sur tous les territoires de la Nouvelle Aquitaine.

2 – Comment adhérer ?

Vous avez la possibilité d'adhérer à notre structure en complétant le formulaire d'adhésion.

Deux formules d'adhésions annuelles sont proposées :

1. Une cotisation de base à 90 €,
2. Une cotisation élargie à 130 € qui permet de disposer des **salles de réunions** sur le site de Pessac. Seul l'auditorium demeure payant, à un tarif préférentiel, sur facturation.

Vous avez la possibilité d'accéder au parking TBM à proximité du site de Pessac pour un montant d'1 €, les modalités d'accès seront indiquées dans le cadre de la réservation de salles.

Quelle que soit la date de votre adhésion, elle est approuvée pour l'année civile en cours.

2.1 – Traitement de l'adhésion

Pour l'instruction de votre demande d'adhésion, seul le formulaire complété, pourra être pris en compte.

A réception du formulaire d'adhésion, 2 hypothèses :

➔ **Votre structure est déjà adhérente et souhaite renouveler son adhésion**

Les renouvellements d'adhésion ne nécessitent aucune nouvelle approbation. Néanmoins, une synthèse en est présentée à nos administrateurs, pour information, à chaque réunion d'instance. Après traitement de votre renouvellement, une facture vous sera adressée pour paiement et finalisation de votre adhésion.

➔ **Votre structure n'est pas encore adhérente et souhaite adhérer**

A réception du formulaire, votre demande d'adhésion sera soumise à l'approbation de nos administrateurs. Dès validation, un courriel de confirmation vous sera adressé ainsi qu'une facture pour paiement et finalisation de votre adhésion.

2.2 – Services réservés aux adhérents

L'adhésion vous permet ainsi qu'à l'ensemble de vos établissements de :

➔ **bénéficiaire des actions du programme régional de professionnalisation ParcoursPro.**

ParcoursPro est organisé par Cap Métiers à destination des professionnels de l'orientation, de la formation, et de l'emploi afin d'accompagner l'évolution de leurs pratiques et de permettre à leurs structures de répondre aux enjeux régionaux et nationaux de demain. ParcoursPro mobilise différentes actions et services :

- des **actions de formation** de 1 à 3 jours, programmées tout au long de l'année, à distance ou en présentiel en Nouvelle Aquitaine. 25 actions seront ouvertes à l'inscription, dès fin janvier 2023,
- des **parcours en autoformation accompagnés sur e-parcourspro**, notre plateforme de formation en ligne. Elle permet aux professionnels de se former à leur rythme sur des thématiques qui seront enrichies en cours d'année,
- des **ateliers de co-développement** pour identifier entre pairs des solutions à des problématiques professionnelles communes.

Consulter et s'inscrire aux actions : <https://parcourspro.cap-metiers.pro/programme>

Prendre connaissances des modalités de fonctionnement : https://www.cap-metiers.pro/pages/197/offre_professionnalisation_Nouvelle-Aquitaine.aspx

➔ **échanger et mutualiser** avec d'autres adhérents,

➔ **recevoir la lettre d'information CNotreActu**,

➔ **bénéficiaire d'un espace privilégié sur l'extranet des instances** afin de solliciter le service communication de Cap Métiers pour diffuser vos actualités sur nos différents supports.

Ces services complètent l'offre de service élargie **non soumise à l'adhésion**.

Vous souhaitez :

- ➔ **référencer votre offre de formation et d'apprentissage** dans la base régionale Rafael, contactez notre service dédié pour la gestion de l'offre et la préinscription : offre@cap-metiers.pro
- ➔ suivre l'actualité de l'agence et du champ orientation-formation-emploi, abonnez-vous à **notre lettre électronique Atout compétences** sur notre site : <http://www.cap-metiers.pro>

3 – Votre rôle en tant qu'adhérent

En tant qu'adhérent, nous attendons de vous un engagement à Cap Métiers qui nécessite notamment que :

- Vous soyez impliqué dans la vie associative de l'agence,
 - Vous portiez et relayez l'offre de service de l'agence,
 - Vous participiez ou donniez mandat lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.
-
- Vous reconnaissez avoir pris connaissance de la charte d'adhésion et vous vous engagez à respecter les modalités énoncées.